

PARIS | XVII^e Le tribunal correctionnel a condamné ce mardi une jeune femme de 20 ans à dix-huit mois de prison, dont quatre ferme, pour avoir voulu dépouiller un client avec deux complices.

L'escort-girl avait tendu un guet-apens à un homme

CAROLINE PIQUET

UNE ESCORT-GIRL de 20 ans a été condamnée ce mardi à 18 mois d'emprisonnement, dont quatre mois ferme, par le tribunal correctionnel de Paris, après avoir tendu un guet-apens à un client potentiel pour le dépouiller. Ses deux complices ont eux été condamnés à dix-huit et douze mois de prison avec sursis.

C'est sur un site de tchat que Benoît* a fait la connaissance de Mélissa D. Ils échangent rapidement leurs coordonnées Snapchat, où cette jeune femme, mannequin à ses heures, mais surtout escort occasionnelle, lui fait rapidement des propositions. Un rendez-vous est fixé au 3 août dans un appartement à Paris (XVII^e) prêté par un ami de Benoît.

Un pistolet factice sur la tempe

Le jour J, le jeune homme, à la peau encore veloutée de l'enfance, n'est pas déçu lorsqu'il arrive à l'entrée de l'immeuble. Mélissa l'attend, grande, fine, distinguée. Mais il sent que quelque chose cloche. Un homme semble le suivre. Un autre est posté à une cinquantaine de mètres de là. Inquiet, Benoît accepte tout de même d'entrer dans l'immeuble avec Mélissa. Mais lorsqu'il voit l'homme qui le suivait s'engouffrer dans le sas d'entrée, il comprend qu'il s'est fait piéger et tente de s'enfuir. « J'ai préféré passer devant cet homme, plutôt que de prendre le risque

de me faire séquestrer dans l'appartement de mon pote », glisse à la barre ce grand échalas en sweat à capuche et baskets noirs, d'une voix un peu hésitante. « Mais il m'a fait trébucher et je suis tombé par terre. Je me suis bien blessé au visage. » L'homme lui braque ensuite un pistolet factice sur la tempe, et lui dérobe sa sacoche, qui contenait 140 € en liquide, son téléphone et quelques effets personnels.

Devant le trio de magistrats, Reda M., 21 ans, a du mal à reconnaître les faits. « Il y a eu une altercation. Il m'a poussé, je l'ai saisi. L'airsoft a glissé et lui a éraflé la tête », tente le jeune homme en chemise blanche et pantalon gris clair. « C'est la version soft et sucrée, ça », ironise le président. Son comparse, Akrane B., 20 ans, reconnaît avoir été présent, mais nie sa participation à l'agression. « C'est bien votre arme qui a été utilisée ? » insiste le président. « Je ne savais pas qu'elle était là », ose le prévenu, en jean et baskets.

Avec leur bien maigre butin, Mélissa et ses deux complices prennent la fuite dans la voiture de location avec laquelle ils étaient arrivés deux jours plus tôt de Brive-la-Gaillarde (Corrèze), d'où ils sont originaires. Mais cette équipe de bras cassés oublie un téléphone sur place. Qui permettra aux enquêteurs du premier district de police judiciaire (DPJ) de remonter jusqu'à eux. L'enquête, vite bouclée, ne retrouvera pas



Le rendez-vous pris sur Snapchat s'est transformé en tentative d'extorsion avec violences en réunion.

la trace d'éventuelles autres victimes. C'était vraisemblablement un coup d'essai. Mélissa, la seule à ne pas comparaître libre, reconnaît qu'il était bien prévu de dépouiller Benoît, mais « pas de l'agresser ». « Je n'ai pas vu l'arme sur sa tempe. J'étais bourrée à ce moment-là », souffle dans le box cette grande brune aux deux mèches roses, vêtue d'une élégante blouse crème.

Pour Reda et Akrane, deux jeunes bien insérés aux casiers judiciaires vierges, le procureur requiert « comme épée de Damoclès » un an d'emprisonnement avec sursis. « Il serait contreproductif de porter un coup d'arrêt à leur avenir professionnel. Ce

sont deux personnalités positives que l'on aimerait ne pas revoir devant un tribunal. » Il demande en revanche une peine beaucoup plus sévère – un an de prison, dont six mois avec sursis – pour Mélissa, « potentielle instigatrice » du guet-apens, déjà condamnée deux fois pour violences et menaces de mort. Des réquisitions saluées par les avocats de Reda et Akrane, M^{es} Michaël Bendavid et Philippe Benamou. Mais sans surprise égratignées par M^e Laurence Gauvenet, le conseil de Mélissa, « qui n'a été qu'un appât », et dont le « discernement a été aboli », notamment par sa bipolarité. ■

* Le prénom a été changé.

“
il m'a fait trébucher et je suis tombé par terre. Je me suis bien blessé au visage.”

LA VICTIME

91 | MONTGERON Yanis, 17 ans au moment des faits, avait été lynché par une dizaine de personnes, le 30 septembre 2021. Deux jeunes de 16 et 18 ans comparaissent ce mardi devant le tribunal pour enfants.

Condamnations à la suite de l'agression homophobe

ROMAIN CHIRON

LA VIDÉO, publiée le 11 octobre 2021, avait fait le tour des réseaux sociaux. On y voyait plusieurs jeunes vêtus de noir, pour certains encapuchonnés, asséner des coups de poing et de pied à un jeune homme au pied d'un immeuble, puis dans un parc de Montgeron (Essonne). Âgé de

17 ans à l'époque, Yanis, la victime, déclarait avoir été agressé en raison de son apparence physique par des individus lui criant « sale pédé ».

Deux de ses agresseurs, âgés aujourd'hui de 16 et 18 ans, ont été condamnés ce mardi par le tribunal pour enfants d'Évry-Courcouronnes pour violences volontaires en réunion avec une incapacité

totale de travail supérieure à huit jours, et ce en raison de l'appartenance sexuelle réelle ou supposée de la victime.

Travail d'intérêt général

Le plus jeune écope d'un stage de citoyenneté, dont la nature sera précisée ultérieurement. Il pourrait, si la protection judiciaire de la jeunesse le décide, se tenir au

Mémorial de la Shoah, qui comporte un module de lutte contre l'homophobie. Un outil qui permet de « faire un travail spécifique de sensibilisation aux valeurs de tolérance et de respect d'autrui », nous indiquait récemment Caroline Nisand, l'ex-procureure d'Évry-Courcouronnes, qui a œuvré pour la mise en place de ces stages de sensibilisa-

tion dans le département. Le plus âgé, aujourd'hui majeur, devra effectuer 35 heures de travail d'intérêt général. Le jour des faits, le 30 septembre 2021, Yanis était en compagnie de sa meilleure amie.

Invité sur le plateau de l'émission « TPMP », il a témoigné de la violente agression subie. « Ils m'ont tout de suite dit que j'étais un gay (...)

Ils m'ont attrapé par-derrière, jeté, frappé. Ils sont arrivés des deux côtés du bâtiment, m'ont poussé la tête et le cou contre le grillage. » Plus récemment, dans la nuit du 24 au 25 août, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), deux femmes ont été agressées physiquement et sexuellement, les attaquants tenant des propos homophobes. ■

Les plus lus du « Grand Parisien » sur le parisien.fr

1. Corbeil-Essonnes : le maire assure perdre un million d'euros par an à cause d'une population sous-évaluée par l'Insee

2. « Nos fenêtres ont tremblé, on s'est réveillés en sursaut » : une explosion fait au moins deux victimes à Champigny

3. « Je suis un pédophile » : un père aux assises pour les violences sexuelles commises sur ses jumelles de 5 ans

LE GRAND Parisien Direction de la rédaction Jean-Baptiste Isaac Rédaction en chef

Laurence Allezy

Chefs de service Frédéric Choulet, Olivier Debruyne, Jean-Philippe Gaillard

Chef(fe)s d'édition départementale Julien Barbare (60), Véronique Beaugrand (95), Rémy Calland (94), Florent Hélaïne (75), Mathieu Janin (92 et 93), Florian Niget (91), Mickaël Sizine (78), Hugues Tailliez (77)

Pour contacter la rédaction www.leparisien.fr/contact/

Publicité les Echos-le Parisien Médias - Publicité départementale 01.87.39.82.81.

Pour vendre Le Parisien (commerçants) srcdiff@teamdiffusion.fr